

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues de France option breton, est constitué comme suit pour la session 2025 :

**Présidente**

Mme Mélanie PIRCAR  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Stefan MOAL  
Professeur des universités

Académie de RENNES

**Membres du jury**

Mme Nelly BLANCHARD STEPHAN  
Professeure des universités

Académie de RENNES

M. Ronan CALVEZ  
Professeur des universités

Académie de RENNES

M. Cédric CHOPLIN  
Maître de conférences des universités

Académie de RENNES

Mme Myriam GUILLEVIC  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de RENNES

Mme Mélanie JOUITTEAU  
Personne à compétences particulières

Académie de BORDEAUX

M. Jean-Marie SARPOULET  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 décembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale  
et par délégation  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU